# REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'OLORON SAINTE-MARIE – PYRENEES-ATLANTIQUES

#### യയയ

# SÉANCE DU 12 DECEMBRE 2018

#### യയയ

### Etaient présents :

M. Hervé LUCBEREILH, Maire, Président,

M. Daniel LACRAMPE, M. Gérard ROSENTHAL, M. Pierre SERENA.

M. Jean-Jacques DALL'ACQUA, Mme Rosine CARDON, Mme Denise MICHAUT.

M. Clément SERVAT, Adjoints,

Mme Henriette BONNET, Mme Maïté POTIN, Mme Aracéli ETCHENIQUE,

M. André LABARTHE, M. Michel ADAM, Mme Leïla LE MOIGNIC-GOUSSIES,

M. André VIGNOT, Mme Carine NAVARRO, M. David CORBIN, M. Philippe CIER,

M. Bernard UTHURRY, Mme Marie-Lyse GASTON, M. Jean-Etienne GAILLAT.

M. Robert BAREILLE, M. Jean-Pierre ARANJO, M. Patrick MAILLET,

Conseillers Municipaux.

## Etaient représentés :

Mme Maylis DEL PIANTA donne pouvoir à Mme LE MOIGNIC-GOUSSIES Leïla.

Mme Dominique FOIX donne pouvoir à M. Clément SERVAT.

M. Didier CASTERES donne pouvoir à Mme Maïté POTIN.

Mme Valérie SARTOLOU donne pouvoir à Mme Henriette BONNET.

M. Jacques NAYA donne pouvoir à M. Daniel LACRAMPE.

Mme Patricia PROHASKA donne pouvoir à M. Pierre SERENA.

Mme Ing-On TORCAL donne pouvoir à Mme Carine NAVARRO.

Mme Aurélie GIRAUDON donne pouvoir à M. Robert BAREILLE.

Mme Anne BARBET donne pouvoir à M. Jean-Etienne GAILLAT.

Nombre de Conseillers en exercice : 33

Nombre de présents : 24 Nombre de votants : 33

Monsieur André VIGNOT a été désigné Secrétaire de séance.

#### യയയ

# 40 - CONVENTION TYPE D'OCCUPATION TEMPORAIRE DE LOCAUX SCOLAIRES (LINDT ET SPRUNGLI)

Monsieur le Maire expose que la présente autorisation a pour objet de définir les conditions dans lesquelles l'organisateur, le Comité d'Etablissement LINDT ET SPRUNGLI, est autorisé à occuper, sous le régime de l'utilisation des locaux scolaires, à titre précaire et révocable, les espaces, locaux et voies d'accès suivants :

- Gymnase du Lycée Jules Supervielle.

Du vendredi 21 décembre 2018, après les cours, au samedi 22 décembre 2018, 22 h, dans le cadre de l'organisation de la Fête de Noël des enfants du personnel.

Ouï cet exposé, le CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité,

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la convention-cadre et à engager toutes les démarches administratives nécessaires.

Ainsi délibéré à OLORON Ste-MARIE, ledit jour 12 décembre 2018. Suivent les signatures.-

Le Maire,

**AFFICHE LE 18/12/2018** 



Hervé LUCBÉREILH



Acte certifié exécutoire

- Par publication ou notification le 18/12/2018
- Par transmission au Contrôle de Légalité le 18/12/2018